



Veille au Grain Bourgogne- Franche- Comté

Lettre d'information Janvier- Février 2017



Il nous appartient tout d'abord de vous souhaiter une très bonne année 2017.

C'est, pour nous, l'occasion de faire un bilan de nos activités 2016, et de nous projeter pour 2017.



Cette année commencera donc par de nombreuses manifestations lors de la semaine des Alternatives aux Pesticides (du 20 au 30 mars 2017), organisées par nos associations adhérentes (nous vous communiquerons une liste des actions organisées ultérieurement). Nous vous invitons également à nous rencontrer à nos stands à la Fête de la Biodiversité à Dijon (fin mai), et dans différentes villes et villages de Bourgogne-Franche-Comté (marché bio de Quétigny en septembre...), ou à l'occasion des diverses projections de notre film « Douze communes en 0 phyto » ...



En outre, nous souhaitons profiter de cette nouvelle année, pour continuer d'étendre nos actions en Franche-Comté, et y renforcer notre implantation.

Notre film « 12 Communes en 0 Phyto » comprenant des témoignages d'élus bourguignons a été complété par des témoignages d'élus franc-comtois (Poligny, Lure, Lons-le- Saunier, Mandeure, Morvillars, Malbrans, Besançon, Nans- sous- Ste- Anne, Audincour, Monnière).



Des séances de « projections- débats » seront organisées dans ces villes à la demande d'élus ou d'associations.

Activités VAG

Décembre 2016 : Exposition :

Veille au Grain présentait une exposition sur le thème des pesticides et des OGM, du **10 au 17 décembre 2016**, à la Maison des Associations dijonnaise. Notre dernier film « 12 Communes en 0 Phyto » y était projeté tous les jours.

Beaucoup de monde était présent lors de l'inauguration et des adhésions ont été faites. Les « passant » ont pu admirer l'exposition tout au long de la semaine et répondre à un petit questionnaire en fin de parcours.

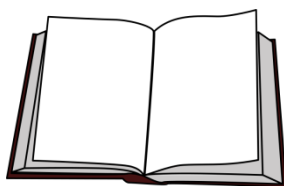
Dernier rapport de l'ITAB sur le coût de l'Agriculture Biologique par rapport à celle dite conventionnelle

1. DEFINITION :

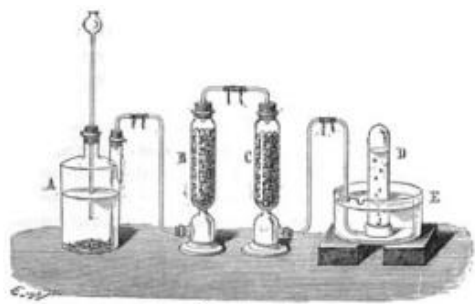
Externalité : Influence non marchande de l'activité d'un agent (individu, groupe, entreprise...) sur le bien-être d'un autre, **sans qu'aucun ne reçoive ou ne paye une compensation**. C'est donc un impact qui n'est ni visible ni mesurable directement par le consommateur...qui, bien souvent, ne se fait une idée du coût d'un produit qu'en considérant le prix indiqué sur l'étiquette.

2. RESUME :

Un rapport présenté par l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB) effectue une première évaluation des externalités positives de l'Agriculture biologique.



3. BUT DE L'ETUDE :



Face aux très fortes attentes des consommateurs sur l'impact de leur alimentation sur leur santé ou l'environnement, Stéphane Le Foll a souhaité disposer d'une analyse objective de la littérature scientifique pour soutenir et encourager l'agriculture biologique (AB), et plus largement accélérer la transition agro-écologique engagée en France.

Elle vise donc à comparer les externalités entre agriculture bio et conventionnelle sur l'ensemble du système : biodiversité, qualité de l'air et de l'eau, santé des sols, climat, santé humaine, bien-être animal et emploi.

4. PROTOCOLE :

Stéphane Le Foll a confié à l'ITAB, associé à des chercheurs de l'Institut National de la Recherche Agronomique, une étude des externalités de l'agriculture biologique.

Les scientifiques ont analysé plus de 280 travaux internationaux, dans des disciplines aussi transverses que l'agronomie (fertilité des terres, climat), l'écologie (biodiversité, qualité de l'air et de l'eau), la zootechnie, l'épidémiologie, la toxicologie, l'économie, la sociologie, la santé humaine, le bien-être animal, l'emploi...

5. RESULTATS :

EAU :

La bio induit des **économies de coûts de traitement de l'eau** pour les pollutions aux nitrates et pesticides de 20 à 46 euros par hectare par an en zone de non-captage, et de 49 à 309 euros par hectare en zone de captage. Les coûts totaux et pertes dues à ces pollutions sont estimés à **entre 940 et 1500 millions d'euros** par an, soit 20 à 46 euros/ha/an.

BIODIVERSITE :



- Les pertes dues à l'**impact des pesticides sur les poissons et les oiseaux** sont estimées entre 43 et 78 euros par hectare et par an, en extrapolant à la France les résultats d'une étude américaine de 2016 sur les coûts de l'usage des pesticides pour la société.



- L'indice des **populations d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles** est passé de 100 en 1989 à 55 en 2013.

- Les **coûts de traitements en insecticides évités** en France grâce au service de régulation des ravageurs est estimé à 10 à 21 euros par hectare, contre zéro en agriculture conventionnelle, en extrapolant les résultats d'une étude menée en Nouvelle-Zélande.

- Services de **pollinisation** : boostés par la bio (qui préserve la faune pollinisatrice, dont les abeilles), ils sont évalués à 3,5 à 48 euros par hectare par an en grandes cultures. Ce chiffre, qui ne concerne que les grandes cultures, dont peu dépendent de la présence de pollinisateurs, est peut-être encore plus élevé dans la réalité. Les arbres fruitiers, par exemple, pourraient connaître un surcoût de 300 euros par hectare et par an (coût de location de ruches par les arboriculteurs).

STOCKAGE DE CARBONE ORGANIQUE DANS LES SOLS :

En bio, une méta-analyse concernant 74 études indique un stockage **de 37,4 T/ ha en bio contre 26,7 T/ha en conventionnel**. Ce qui est évalué à jusqu'à 23 euros/ha/an de bénéfices.

SANTE :

- En bio, les économies faites sur les décès dus uniquement aux **cancers liés aux pesticides** sont évaluées à 52 à 252 euros/ha/an.

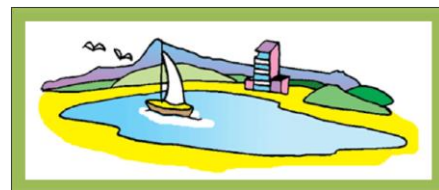
- D'autres effets sur la santé dus à l'utilisation d'engrais chimiques azotés sont difficilement quantifiables. Or, en bio, les teneurs en nitrates sont inférieures de 30% et celles en nitrites de 87 %. Ces nitrites peuvent par exemple causer la **maladie du sang bleu** chez le nourrisson.



- Par ailleurs, les produits bio ont des **teneurs en résidus de pesticides** significativement bien plus faibles que les produits conventionnels, ainsi que des teneurs plus faibles en cadmium (25 à 50%) . En revanche ils ont des teneurs plus élevées en antioxydants (de 18 à 69%).

EMPLOI:

L'agriculture biologique emploie 2,4 unités de travail annuel contre 1,5 en conventionnel. Ce surcroît d'emploi permet d'estimer un **coût de chômage évité** par collectivité entre 19 et 37 euros/ha/an en grandes cultures, si l'on tient compte du coût d'un chômeur pour la collectivité qui est de 11 000 à 21 000 euros/an.



6. OBSERVATIONS :

L'agriculture biologique connaît un développement et une croissance historiques.

Le marché de l'agriculture biologique a augmenté d'environ 20% par rapport au premier semestre 2015 et le rythme de conversion des exploitations agricoles et surfaces n'a jamais été aussi fort (21 fermes par jour) avec 31880 fermes engagées au 30 juin 2016 (+ 10% par rapport à 2015). Aujourd'hui, en France, 1,6 million d'hectares sont engagés en agriculture biologique. Ceci représente une surface agricole en agriculture biologique de 5,8% au 30 juin 2016 (contre 3,8% fin 2012, soit une augmentation de plus de 50%).

7. CONCLUSIONS :

Les auteurs, Natacha Sautereau de l'ITAB et Marc Benoit de l'Inra **confirment les réels avantages de l'agriculture biologique par rapport à l'agriculture conventionnelle.**

Les bénéfices viennent de l'absence de conséquences sur l'environnement et sur la santé humaine liées à la non-utilisation des produits chimiques de synthèse, et la mobilisation d'un plus grand nombre de processus agro-écologiques en agriculture biologique



8. DISCUSSION :

Il reste difficile de quantifier les impacts environnementaux et économiques de ce mode d'agriculture, d'autant que la diversité des systèmes de production, tant en agriculture biologique qu'en agriculture conventionnelle, rend le travail de comparaison complexe.

Un bémol en bio souligné par les auteurs de l'étude : les ressources foncières. Du fait des rendements moindres qu'en conventionnel, la bio consomme plus de terres pour produire la même quantité de nourriture. Un sujet qui doit être creusé, au vu du gaspillage important de nourriture lié aux circuits longs et à l'évolution de nos modes de consommation.

9. PERSPECTIVES :

Un travail va être engagé sur les suites à donner à cette étude, en lien avec les acteurs de la recherche et de l'expertise en agriculture biologique pour approfondir ce premier diagnostic. Il contribuera également à

alimenter la réflexion sur la place de l'agriculture biologique dans la PAC post 2020 et à préciser la nécessaire rémunération des services environnementaux.

10. SOURCES :

<http://agriculture.gouv.fr/agriculture-biologique-un-rapport-presente-par-litab-effectue-une-premiere-evaluation-de-ses>

<http://www.bioconsomacteurs.org/bio/dossiers/societal/l-agriculture-biologique-coute-moins-cher-la-societe-que-l-agriculture>

Infographie de Bio Consom'acteurs « Mon alimentation c'est moi »



Retrouvez nos actualités sur notre [site internet](#) et notre [page facebook](#)

Merci au Conseil régional et à la ville de Dijon pour leur soutien.

région **BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**



Nous contacter :

Veille au Grain

Maison des associations

Animation : boîte NN5,

2 rue des Corroyeurs, 21000 Dijon

contact@veilleaugrain.org

03 80 67 78 60